

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



SERVICE DÉPARTEMENTAL DES PERSONNES HANDICAPÉES



LE SDPH

Le Service départemental des Personnes handicapées est un outil d'intervention technique du Département des Bouches-du-Rhône.

Rattaché administrativement à la Direction générale adjointe de la Solidarité - Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Âge, le SDPH a pour mission de développer, dans le cadre d'un large partenariat avec le tissu associatif du département, toutes les actions et les projets susceptibles de permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer les mêmes droits que les autres citoyens.

CHAMPS D'INTERVENTION

Soucieux de construire des réponses à la fois globales et spécifiques, le SDPH intervient dans différents domaines.

ACCUEIL ET INFORMATION

- Écoute attentive des demandes des personnes en situation de handicap et de leurs proches,
- Orientation vers les associations, structures, services et organismes compétents.



RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le SDPH apporte son soutien à toutes les actions visant à faciliter l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap.

- ▣ Accompagne les associations dans leurs démarches administratives pour l'élaboration des demandes de subventions.
- ▣ Suivi et gestion de l'instruction des dossiers.
- ▣ Participation et représentation aux différentes manifestations organisées par les partenaires.

ACCÈS À LA CULTURE, AUX SPORTS, AUX LOISIRS ET AU TOURISME

Appui technique au développement des projets innovants favorisant l'accès à la vie sociale dans les domaines culturel, sportif, des loisirs et du tourisme.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Soutien, sous conditions, aux projets d'aménagement du logement et d'équipement en aides techniques en partenariat avec l'association CREEDAT (Centre régional ergothérapeutes : études, diagnostics, adaptations techniques), favorisant ainsi le maintien à domicile.

DES PARTENAIRES

- > L'ensemble des associations de personnes en situation de handicap.
- > Les communes.
- > La Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH)
- > Les organismes publics et privés intervenant dans les domaines relevant du SDPH.

PLAN HANDIPROVENCE

En complément du schéma départemental de l'autonomie, le Département a souhaité développer une politique volontariste qui se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'autonomie intitulé HandiProvence 2025, qui intègre le handicap dans sa diversité et sa complexité.

Les axes d'intervention de ce plan s'appuient sur l'expertise et les compétences de l'ensemble des acteurs :

- Axe 1 : offrir un département plus accessible
- Axe 2 : accompagner le projet de vie
- Axe 3 : offrir un dispositif d'accueil adapté et choisi
- Axe 4 : développer le droit au répit

L'ambition du Plan HandiProvence 2025 est de faire de l'inclusion des personnes en situation de handicap une grande cause départementale.

CONTACT SDPH

Par téléphone : 04 13 31 36 19

Par mail : sdph@departement13.fr

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Âge :
4, quai d'Arenc - CS 70095 - 13304 Marseille Cedex 02

